



PRISON DE USUMBURA.

Ruanda-Urundi

Procès-verbal de notification d'une ordonnance de libération conditionnelle

L'an mil neuf cent **cinquante six**, le **vingt-quatrième** jour du mois de **février**;

Nous **LENS Joseph, Gardien de Prison à Usumbura,** avons donné lecture au nommé **ZAKWANI Pendashalo, fils de Pendashalo et de** de l'ordonnance du **24 Février 1956** du Vice-Gouverneur Général, ~~Gouverneur~~ du Ruanda-Urundi, lui accordant la libération conditionnelle.

Nous avons spécialement insisté sur les conditions qui lui sont imposées et notamment sur le fait que la période d'épreuve expirera le (1) **12.6.56**; il a déclaré les accepter et fixer sa résidence à **Kasongo, (C.B.)**

En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal au jour, mois et an que dessus.

Le Comparant.

Le Gardien de la prison de **Usumbura**

J. LENS.

(1) Le délai d'épreuve est égal au double de la période d'incarcération qui reste à subir (article 37. C.P.).

N.B. A renvoyer dûment rempli au Chef du Service du Contentieux et de la Justice (art. 50 ord. 76/J du 15-10-31).